

R E P U B L I Q U E

C E N T R A F R I C A I N E

Raphaël VOYEMACOA

Avril 1980

LE RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION DE 1975

EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

A - INTRODUCTION

Le recensement général de la population de 1975, considéré comme "un objectif prioritaire du 2ème plan de développement économique et social (1971-1975)" est le premier recensement démographique de la République Centrafricaine.

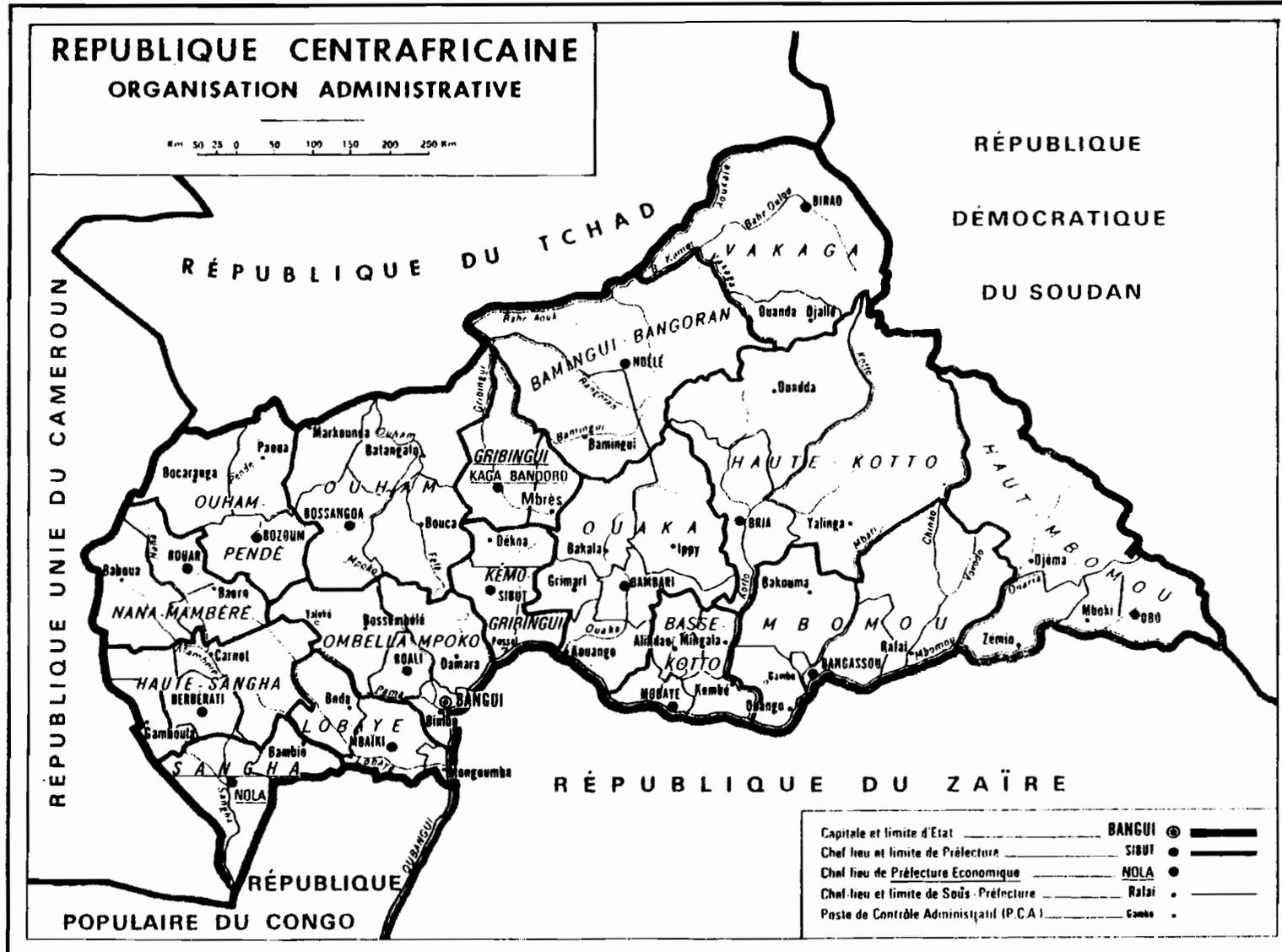
Jusqu'en 1975, les données démographiques concernant la République Centrafricaine provenaient soit des recensements administratifs, soit de dénombrements instantanés réalisés par le Ministère de l'Intérieur. Le tableau ci-après en donne l'évolution historique.

1) Historique des recensements.

En 1959-1960, une enquête démographique par sondage réalisée avec l'aide de l'I.N.S.E.E. et du Ministère Français de la Coopération, a donné d'appréciables renseignements sur la démographie Centrafricaine. Mais la couverture géographique de cette enquête n'avait pas été totale (omission de la capitale, de la région est du pays et des populations nomades); les estimations concernant l'effectif global de la population sont donc à considérer avec précaution. Cette enquête demeure cependant l'unique source de données démographiques de niveau quasi-national en dépit des recensements instantanés d'Avril et Novembre 1965.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
ORGANISATION ADMINISTRATIVE

0 50 100 150 200 250 Km



Il faut noter qu'en 1961-63, un premier recensement général a été effectué par le Ministère de l'Intérieur ; mais l'opération est restée inachevée (5 préfectures et la capitale Bangui n'ont pas été recensées, 2 préfectures l'ont été partiellement et seulement 7 préfectures l'ont été entièrement).

2) Evolution de la population.

La population Centrafricaine estimée en 1921 à 756 000 habitants est passée à 1 225 000 en 1959-60 et à 2 086 000 en 1975. Elle a donc triplé en un demi-siècle.

3) Dispositions légales.

Au début de l'année 1972, l'U.D.E.A.C. (Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale) composée du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la République Centrafricaine a présenté, avec le Tchad, une requête globale aux Nations Unies/PNUD/FNUAP concernant la réalisation d'un recensement de la population et la mise en place d'un système permanent d'observation des faits d'Etat Civil.

Cette requête a été confirmée individuellement par chacun des Etats concernés en fonction de ses spécificités propres. Pour sa part la République Centrafricaine a présenté sa demande le 5 Juillet 1972.

En définitive, seule la partie du projet concernant la réalisation du recensement de la population a été retenue par les Nations Unies, le financement étant pris en charge par le FNUAP (Fonds des Nations Unies pour les Activités en Matière de Population) et l'exécution par le BCT (Bureau de la Coopération Technique).

Enfin la prescription du recensement général de la population en R.C.A devient effective avec la publication du Décret N° 73/100 du 16 Mars 1973 portant création et fixant les attributions de la Commission Nationale du Recensement de la Population qui sera complété par les arrêtés N° 75/021/PG, N° 75/022/PG, N° 75/023/PG créant les différents organismes et stipulant les modalités d'exécution de l'opération.

HISTORIQUE DE L'EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA R.C.A.

DATE	TYPE D'OPERATION	ORGANISME	POPULATION DENOMBREE	OBSERVATIONS
1921	Recensement administratif effectué par l'Administration Française	Ministère de l'Intérieur	756.000	
1926	d-°-	d-°-	857.000	
1931	d-°-	d-°-	872.000	
1936	d-°-	d-°-	941.000	
1939	d-°-	d-°-	977.000	
1944	d-°-	d-°-	1 056.000	
1946	d-°-	d-°-	1 072.000	
1948	d-°-	d-°-	1 072.000	
1950	d-°-	d-°-	1 078.000	
1951	d-°-	d-°-	1 082.000	
1952	d-°-	d-°-	1 091.000	
1953	d-°-	d-°-	1 092.000	
1954	d-°-	d-°-	1 102.000	
1955	d-°-	d-°-	1 118.000	

1958	Recensement administratif effectué par l'Administration Centrafricaine	Ministère de l'Intérieur	1 133.000	
1959-60	Enquête démographique par sondage	Ministère de la Coopération + Direction de la Statistique de R.C.A.	1 225.000 (estimation au 31.12.59 faite par la Direction de la Statistique)	sous-estimation probable
1961-63	Recensement Général de la population	Ministère de l'Intérieur		Opération inachevée : 7 préfectures ont été recensées entièrement, 2 l'ont été partiellement, 5 ne l'ont pas été, BANGUI ne l'a pas été
Avril 1965	Recensement instantané	Ministère de l'Intérieur	1 639.000	
Novembre 1968	d-°-	d-°-	1 764.000	
1968	Enquête démographique par sondage sur les centres urbains secondaires	Direction de la Statistique		A porté sur une dizaine de Chefs-lieu de Préfecture
du 8 au 22 Déc. 1975	Recensement Général de la Population	d-°-	2 086.000	1 813.000 avant correction des omissions

B - ORGANISATION ET EXECUTION

B-1) Description de l'organisation

Une mobilisation nationale constitue le support et le moteur du recensement. Mais pour assurer une bonne coordination et un contrôle efficace des opérations, on a créé les divers organes suivants :

La commission Nationale du Recensement de la Population (C.N.R.P.)

Cette Commission Interministérielle permanente est l'organe consultatif jouant le rôle de coordination lors de tous les recensements, enquêtes et études démographiques visant à promouvoir et à développer la collecte des données statistiques.

Les Commissions Régionales du Recensement

Elles sont de deux types :

- Les Commissions Préfectorales du recensement sont chargées
 - a) d'organiser et de veiller à l'exécution des opérations du recensement effectuées dans le ressort des préfectures ;
 - b) de demeurer en liaison avec le Chef des opérations sur le terrain et de lui rendre compte.
- Les Commissions Sous-Préfectorales sont chargées, dans leur zone (sous-préfecture), de l'exécution des opérations sur le terrain. Elles rendent compte aux Préfets, Présidents des commissions préfectorales.

Le Bureau Central du Recensement (B.C.R.)

Il est constitué par toutes les personnes qui ont conçu le recensement et qui sont chargées, au niveau central, de superviser l'ensemble des opérations (préparation, dénombrement, exploitation et publication des résultats). Il est composé comme suit :

- I - Le Directeur Technique et Financier (le Directeur de la Statistique)
- 2 - L'Administrateur-Coordinateur (le Président de la Chambre Nationale du Commerce) chargé d'assurer la coordination entre les différents Ministères et le B.C.R.

- 3 - Le Chef des opérations sur le terrain (le Directeur des Affaires Politiques et Administratives au Ministère de l'Intérieur), responsable de la logistique de tous les travaux entrepris sur le terrain dans le cadre du recensement de la population.
- 4 - Le Responsable du Parc Automobile mobilisé chargé de veiller à l'entretien et à la bonne utilisation des véhicules mis à la disposition du B.C.R.
- 5 - Le personnel du Service des Etudes Démographiques.
- 6 - Les Experts du projet.

Pour synchroniser les opérations, il a été créé au sein du B.C.R. des Bureaux chargés chacun de traiter un aspect particulier du recensement. Ce sont : le Bureau de la Cartographie, le Bureau des opérations sur le terrain, le Bureau de Vulgarisation et le Bureau de la Codification.

Dans un but d'organisation et de contrôle des opérations du dénombrement, le pays a été divisé en 10 régions plus BANGUI.

Chaque région comprenait de 1 à 4 préfectures.

L'organigramme du Recensement est présenté en annexe I.

B.1.1) Calendrier des opérations

Le calendrier initialement prévu pour trois ans (1973-1976) n'a pas été respecté en raison de divers problèmes rencontrés aussi bien sur le plan politique que sur le plan organisationnel. Le calendrier effectif a été le suivant :

- Mars 1973 : arrivée de l'Expert des Nations Unies
- Mars-Mai 1973 : élaboration des documents (définitions, questionnaires, etc...)
- Juin-Août 1973 :
 - Impression des documents
 - Préparation du test du questionnaire (méthodologie, contacts, etc...)

- Sept. 1973 : Test du questionnaire.
- Oct.-Déc. 1973 : Préparation et établissement des documents de travail cartographique.
- Oct.-Nov. 1973 : Recrutement et formation des agents topographes et Chefs de groupe.
- Nov. 1973
 Déc. 1974 : Opérations cartographiques sur le terrain.
- Juillet 1974 : Recrutement et formation des agents traceurs.
- Août 1974
 Fév. 1975 : Traçage, reproduction et agrandissement des cartes.
- Déc. 1974 : Recrutement et formation des superviseurs et superviseurs-adjoints.
- Janvier 1975 : Recensement pilote
- Fév.-Mars 1975 : - Signature des textes législatifs.
 - Détermination de la forme définitive des manuels d'instruction.
 - Impression des instructions.
- 21-23 Fév. 1975: Formation des agents recenseurs et contrôleurs, distribution du carburant et des documents à l'intérieur du pays.
- Mars 1975 : Décision du Chef de l'Etat d'arrêter les opérations du recensement.
- Juin 1975 : Décision de relance des opérations du recensement.
- Juil. 1975 : Missions à l'intérieur du pays pour : évaluer les pertes en carburants et documents, informer les autorités de la relance des opérations.
- Août-Nov. 1975 : Réimpression des documents
 - redistribution des documents et du carburant à l'intérieur du pays.
- 29 Nov.-
 4 Déc. 1975 : Formation des agents recenseurs et contrôleurs.
- 5-7 Déc. 1975 : Dépôt des agents recenseurs et contrôleurs dans leur zone de travail.
- 8-22 Déc. 1975: DENOMBREMENT
- 23-25 Déc. 1975: Ramassage des agents recenseurs et contrôleurs et retour aux chefs-lieu de sous-préfecture.
- 26 Déc. 1975 : Contrôle et collecte des documents au chef-lieu de sous-préfecture.
- Fév.-Avril 1976: Contrôles de cohérence des questionnaires.

- Mai-Juin 1976 : Recrutement et formation des codificateurs.
- Juin 1976-
Avril 1977 : Codification et vérification.
- Juin 1976-
Déc. 1977 : Perforation des données.
- Nov. 1976-
Nov. 1977 : Mise sur bande initiale et production des listings d'erreurs.
Correction par le B.C.R. des erreurs listées.
- Déc. 1976-
Déc. 1977 : Mise sur bande des données corrigées par le B.C.R. suite des listings.
- Mars 1977 : Arrivée de l'analyste démographe des Nations Unies.
- Mars 1977-
Janv. 1978 : Correction des données par l'analyste.
- Janv.
Avril 1978 : Mise sur bande des données corrigées.
- Nov. 1977-
Mai 1978 : Première édition de tableaux.
- Mai-Juin 1978 : Seconde édition (définitive) de tableaux.
- Oct. 1978-
Mai 1979 : Travaux complémentaires de contrôle et de redressement du sondage en milieu rural par l'analyste :
 - correction des structures sexe et âge.
- Juin 1979 : Préparation des pyramides des âges observés.
- Juin 1979 : Détermination du taux d'omission au cours de l'opération du dénombrement.
- Juillet 1979 : Publication des résultats provisoires du recensement (données brutes globales).
- Août-Déc. 1979 : Publication des résultats bruts globaux par préfectures, sous-préfectures, zones urbaines, zones rurales.

B.I.2) Personnel

En dehors du personnel (1 Expert des Nations Unies, 2 Géographes à temps partiel, 3 coopérants et les Techniciens du S.E.D.) du B.C.R, plusieurs catégories de personnel ont été recrutées et formées pour exécuter le recensement. La répartition du personnel a été la suivante :

- Cartographie : 6 Chefs de groupe
35 Agents Topographes (24 au début)
15 Agents Traceurs

- Dénombrement : 11 Chefs de région
16 Superviseurs
50 Superviseurs -adjoints
250 Contrôleurs
2 500 Agents recenseurs

- Codification : 3 Vérificateurs
22 Codifieurs

B.I.3) Matériel

Les véhicules fournis par les Nations-Unies suivants ont été utilisés lors du RGP :

- 30 Bicyclettes
- 110 mobylettes Peugeot (vélomoteurs)
- 2 Renault 4 berline
- 1 Peugeot 404 bachée
- Toyota Hi-Lux (Pick-up)
- 3 Toyota Land-Cruiseur (Pick-up)
- 4 " " (Fourgonette)
- 1 Camion Mercedes Benz.
- 11 Peugeot 204 Berline

Dans le cadre de la mobilisation générale, 75 véhicules du secteur public et une douzaine de véhicules du secteur privé (missions, sociétés privées, etc...) ont été réquisitionnés.

B.I. 4) Budget

A ce jour le budget effectif du recensement (financement FNUAP) s'élève à environ 1 500 000 US \$. soit 151 FCFA par habitant, environ 3 FF.

B-2) Recensement pilote

Prévu pour Avril 1974, le recensement pilote n'a été réalisé qu'en Janvier (3-12) 1975. Les Superviseurs-Adjoints formés en Décembre (22-31) 1974 ont joué le rôle d'agents recenseurs et contrôleurs lors de l'opération pilote. Ceci s'insérait dans le cadre de leur formation pratique sur le terrain.

Le recensement pilote selon la prévision devait avoir lieu dans deux préfectures et une partie de la ville de Bangui. A cause des retards enregistrés à la cartographie, le BCR a décidé que l'opération ne soit réalisée que dans une seule préfecture (KEMO-GRIBINGUI) et qu'elle porte sur l'ensemble de la population rurale et urbaine de cette préfecture.

La KEMO-GRIBINGUI a une superficie de 17 204 Km² sur laquelle ont été dénombrés 59 483 habitants dont 36 965 en milieu rural et 19 518 en zone urbaine.

L'objectif du recensement pilote a été de :

- tester la mobilisation du personnel et des véhicules du gouvernement,
- tester l'impact de la campagne éducationnelle,
- évaluer le coût du dénombrement final.

Si l'organisation du recensement pilote et la marche des travaux ont connu un succès, l'objectif ci-dessus cité n'a pas été atteint. En effet, le recensement pilote n'a pas été exploité et de ce fait aucune conclusion aussi bien matérielle, financière que technique n'a été tirée.

B-3) Champ du recensement

Le recensement a couvert l'ensemble du territoire de la République Centrafricaine.

La population concernée a été la population de fait, c'est à dire qu'ont été recensés les "Résidents présents" et les "visiteurs".

Les "Résidents absents" n'ont pas été recensés.

Toutes les personnes vivant sur le territoire national devaient être recensées, à l'exception :

- des personnes bénéficiant d'un statut de diplomate,
- des personnes vivant dans les camps militaires ou administratifs.

Il faut signaler qu'en raison du fait qu'aucun questionnaire spécial n'a été prévu pour les ménages collectifs, les renseignements concernant ce type de ménage (Hôpitaux, Prisons, Hôtels, etc...) n'ont pu être saisis.

Les résultats du recensement (2.086.000 habitants) concernent donc la population, à l'exclusion des personnes vivant dans les camps militaires, dans les camps administratifs ou dans les ménages collectifs.

B-4) Cartographie

a) Objectif de la cartographie.

Les principaux objectifs de cette opération ont été les suivants :

- Découper le territoire national en petites zones appelées "Aires de Dénombrement" regroupant une population comprise entre 500 et 1 000 personnes permettant un dénombrement en 15 jours (capacité d'un agent recenseur).
- Mettre à la disposition du personnel de dénombrement les documents relatifs à ces aires de dénombrement (liste de localités, cartes, plans, etc...)
- Permettre d'établir un fichier permanent des villages et localités comportant des renseignements en vue de leur repérage sur les cartes.
- Servir de base de sondage.

Le Bureau de la Cartographie était chargé de l'organisation des travaux de collecte des données sur le terrain, du découpage en aires de dénombrement (AD) et du traçage et tirage des cartes et dossiers.

Sa composition a été la suivante :

- L'équipe de conception (4 personnes aidées par des conseillers appartenant à d'autres services : Institut Géographique, Université, Cadastre),
- 6 Chefs de groupe et 35 Agents topographes,
- 15 Agents traceurs.

b) Réalisation des travaux cartographiques en milieu rural

Les groupes passaient de commune en commune, puis de localité en localité.

Ils établissaient des listes de localités pour chaque commune.

Ils les localisaient de façon très précise sur les cartes au 1/200.000, en estimaient la population et en numérotaient les cases.

L'estimation de la population se faisait de la manière suivante :

Les Agents cartographes relevaient le nom des Chefs de ménage et leur posaient ensuite des questions sur l'effectif des membres du ménage.

Ils procédaient ensuite à la délimitation des AD. Pour ce faire, les agents utilisaient les repères naturels ou artificiels (fleuves, marigots, routes, pistes, etc...) Cette opération était accompagnée d'une description détaillée des limites d'AD et de la réalisation d'une carte-schéma.

Des dossiers de commune, feuilles de localité, fiches de village et dossiers d'AD étaient remplis puis envoyés au Bureau de la Cartographie.

c) En milieu urbain

Les agents découpaient la zone urbaine en secteurs et îlots. Après le numérotage des cases et l'estimation de la population de chaque îlot, selon le même principe qu'en milieu rural, ils constituaient les AD et établissaient des plans. Les documents utilisés à ces fins étaient des plans cadastraux fournis par les autorités ou services publics des villes visitées.

Des dossiers de secteur, feuilles d'îlot et dossiers d'AD étaient ensuite remplis et transmis au Bureau de la Cartographie.

d) Travail au Bureau de la Cartographie

La vérification et le traçage des cartes se faisaient au Bureau de la Cartographie, les cartes étaient ensuite reproduites sur calques transparents puis tirées sur papier héliographique. Le groupement des AD en

"Aires de Contrôle" (AC) se faisait aussi au Bureau de la Cartographie.

L'Aire de Contrôle était un ensemble d'environ 10 AD placée sous la responsabilité d'un agent contrôleur.

La méthode de réalisation choisie pour ces travaux cartographiques a eu pour conséquence que l'opération cartographique a été très alourdie par le travail de documentation (établissement des listes de chefs de ménage, description des limites d'AD) et de dénombrement (numérotation des cases, interview des chefs de ménage sur les membres des ménages...).

Le travail de documentation et de dénombrement a consommé les 2/3 du temps passé sur le terrain.

La cartographie a pris beaucoup de retard sur le calendrier prévisionnel et s'est en définitive avérée très onéreuse.

Pour rattraper le retard et amoindrir le coût, le BCR a décidé, au courant du 2ème trimestre de l'année 1974 de modifier la méthode de travail. Cette modification consistait en :

- La suppression du relevé du nom du Chef de ménage,
- La suppression de la numérotation des cases,
- l'estimation de la population par sondage en interrogeant les habitants d'une case sur 3 au lieu de toutes les cases.

La cartographie a permis de mettre à la disposition de chaque agent recenseur les documents suivants :

- I dossier d'AD et le plan du secteur où est situé l'AD (milieu urbain).
- Liste des localités et la carte d'AD (milieu rural).

En définitive, l'opération de cartographie s'est déroulée d'Octobre 1973 à Décembre 1974 (opérations sur le terrain) et Février 1975 (tirage des cartes).

B-5) Exécution du Recensement

Le territoire national a été divisé en II régions placées chacune sous la responsabilité d'un chef de région chargé de l'organisation et de l'exécution des travaux. Le Chef de région assurait la liaison avec le BCR.

Chaque région était composée d'une ou plusieurs préfectures; dans chaque préfecture on a choisi un superviseur-adjoint qui était le responsable technique des opérations à ce niveau.

Le recensement, qui avait été, après tous les retards enregistrés lors des travaux préliminaires, prévu pour commencer le 2 Mars 1975 a été brutalement interrompu le 18 Mars, date à laquelle tous les experts du projet (nationaux et internationaux) ont été convoqués au Palais Présidentiel où le Chef de l'Etat leur a fait part de sa décision d'interdire le recensement.

Après trois mois d'arrêt total des travaux, le Chef de l'Etat a en définitive, autorisé la réalisation du recensement.

Le BCR a alors organisé des missions à l'intérieur du pays pour :

- Evaluer les pertes en carburant et documents de dénombrement.
- Informer les autorités régionales de la reprise des opérations.
- Entreprendre les démarches nécessaires au dénombrement qui avait été replanifié pour Décembre 1975.

Le rapport de ces missions a révélé des pertes allant de 20% à 100% en carburant et documents.

Il a fallu à nouveau entreprendre la distribution du carburant et des documents dans certaines régions, réimprimer les manuels, réaliser de nouveaux tirages des cartes. Ces travaux ont demandé 6 mois.

En définitive, le recensement a pu avoir lieu du 8 au 22 Décembre 1975.

a) Recrutement et formation du personnel

Au cours de la première réunion des commissions préfectorales les préfets ont choisi les superviseurs parmi les inspecteurs de l'Enseignements Primaire, les inspecteurs agricoles et secrétaires généraux des préfectures.

Il a été fait de même par les sous-préfets, lors de la première réunion des commissions sous-préfectorales, pour le choix des superviseurs-adjoints. Ceux-ci ont été pris parmi les Directeurs d'école et autres fonctionnaires des sous-préfectures.

Les Contrôleurs et Agents Recenseurs ont été tous sélectionnés parmi les membres du corps enseignant et le personnel des Ministères de l'Agriculture et de l'Intérieur.

Il faut préciser que les Superviseurs, Superviseurs-Adjoints, Contrôleurs et Agents Recenseurs ont tous été choisis sans concours. Les Superviseurs et Superviseurs-Adjoints ont tous participé au recensement pilote.

La formation du personnel s'est effectuée de la manière suivante :

- 22-31 Décembre 1974 : Formation à Bangui des Superviseurs et Superviseurs-Adjoints par les Techniciens du BCR.
- 21-23 Février 1975 : Première phase de formation dans les Chefs-lieu de Sous-Préfecture des Contrôleurs et Agents Recenseurs par les Superviseurs et Superviseurs-Adjoints aidés des Chefs de région.

L'objectif de cette première phase était de mettre l'accent sur l'importance de l'opération qui allait se dérouler dans le pays.

Une deuxième phase finale dont le but était la formation pratique (technique de travail, exercices pratiques) était prévue pour le mois de Mars.

Mais la veille du jour où devait commencer cette phase, la décision du Chef de l'Etat d'interdire le recensement a fait suspendre cette opération.

C'est ainsi qu'une deuxième phase de formation des contrôleurs et agents recenseurs a dû être réalisée du 23 Novembre au 4 Décembre 1975.

Le personnel recruté, formé et utilisé pour le dénombrement a été ainsi réparti :

- 16 Superviseurs (1 Superviseur par préfecture)
- 50 Superviseurs-Adjoints (1 Superviseur-Adjoint par sous-préfecture)
- 250 Contrôleurs (1 Contrôleur pour 10 Agents Recenseurs)
- 2500 Agents Recenseurs (1 Agent Recenseur par AD)

b) Méthode de dénombrement

Chaque agent recenseur était responsable de son aire de Dénombrement dont la population se situait (théoriquement) entre 500 et 1000 personnes (*). L'agent devait établir une feuille de ménage pour chaque ménage identifié et recensé dans son AD. Il interrogeait chaque Chef de ménage sur les membres de son ménage et ceci en leur présence. Il devait dénombrer les résidents présents et les éventuels visiteurs.

Le Contrôleur, arrivé sur le lieu de travail d'un Agent Recenseur, prenait au hasard quelques feuilles de ménage déjà remplies qu'il vérifiait d'une manière systématique. Cette vérification se faisait sous forme de contrôle de cohérence sur place ou bien d'enquête de contrôle dans les ménages concernés. Quand le Contrôleur s'apercevait qu'il y avait beaucoup d'erreurs, il faisait refaire le travail en totalité en assistant l'Agent Recenseur. A la fin de son contrôle, le Contrôleur remplissait son "document de synthèse". Il y mentionnait le nom de l'Agent Recenseur contrôlé, la date de contrôle, la localité où se trouvait l'agent, la durée du contrôle, le nombre de feuilles de ménage contrôlées, la population recensée et contrôlée et d'autres

(* En fait, la taille effective des AD a varié de 500 à 2 000 personnes

observations. Le Contrôleur avait compétence pour faire remplacer ou faire aider un Agent Recenseur.

Le Superviseur ou Superviseur-Adjoint utilisait le même principe pour contrôler le travail des Contrôleurs. Il remplissait le "dossier de synthèse du Superviseur" à la fin de son contrôle. En plus du contrôle technique des travaux, il gérait les matériels et carburant mis à sa disposition dans son territoire de travail.

Le Chef de Région suivait les Superviseurs pour voir comment ceux-ci effectuaient leurs tâches. Il procédait quelquefois à des contrôles techniques (style contrôleur). Représentant le Bureau Central du Recensement, le Chef de Région était le gestionnaire (matériel, carburant, argent) au niveau de sa région.

c) Information de la population

Dès le début de Décembre 1974, une campagne de publicité a été organisée. Cette campagne avait un but publicitaire et un caractère éducatif. Trois méthodes ont été utilisées pour la sensibilisation.

1. - Au cours des programmes du matin et de midi, un animateur de la radio répétait en langue nationale (SANGO) des slogans du recensement. Une chanson qui avait été composée sur le recensement passait régulièrement à la radio.

2. - Des causeries étaient organisées à la radio.

Elles ont porté sur les thèmes suivants :

- Recensement : de quoi ?
- Recensement : pourquoi ?
- Recensement : comment ?

Le dernier thème a été développé très en détail et la feuille de ménage a été présentée dans quatre causeries de cinq questions chacune.

3. - Quatre programmes de télévision ont été consacrés à des entretiens sur le RGP. Un de ces programmes a traité du recensement pilote.

Par ailleurs, les maires des communes et les Chefs de village ont participé, par des meetings sur les places publiques, à la campagne de publicité.

d) Accueil

En ce qui concerne l'accueil des agents recenseurs par la population il n'y a pas eu de grands problèmes. Cependant des cas de réticence ont été enregistrés dans certaines régions (frontières avec le CAMEROUN et avec le TCHAD) où les gens se disaient soit Camerounais, soit Tchadiens. Mais les interventions des autorités techniques (Chefs de région, Superviseurs ou leurs Adjoints, Contrôleurs) ou des autorités administratives (Préfets, Sous-Préfets, Maires ou Chefs de village) ont souvent permis d'y porter remède. Les cas les plus fréquents ont été : refus de déclarer des personnes âgées ou des enfants à charge mais issus d'autres personnes, absence volontaire le jour du passage de l'agent recenseur, etc...

e) Principales omissions probables

Un certain nombre d'omissions ont été commises lors du recensement de la République Centrafricaine. Les différents facteurs d'omissions sont :

1. - La période de saison sèche pendant laquelle a été conduite l'énumération était appropriée pour l'emploi du personnel enseignant (vacances de Noël) et le déplacement des agents recenseurs, mais elle correspond à l'époque de déplacements de certains groupes de population (chasseurs, pêcheurs, travailleurs saisonniers) qu'il a été pratiquement impossible de localiser.

2. - L'existence de nombreux groupes de nomades dont on ignore le lieu temporaire de séjour ou qui n'ont pas été abordés opportunément (éleveurs Mbororo, Pygmées).

3. - La visite très inopportune à certaines préfectures, pendant la période de dénombrement, des agents du bureau des impôts.

4. - Le manque de certains moyens de transport (pirogues surtout) pour déplacer les agents recenseurs vers des localités riveraines.

5. - Le déplacement, pendant la période d'énumération, de la population de quelques localités d'une préfecture pour saluer le Chef de l'Etat en visite officielle.

Compte tenu de tous ces facteurs, les omissions diverses ont été estimées à 14,7% du total de la population dénombrée.

f) Surestimations éventuelles

Des contre-enquêtes de contrôle faites par les contrôleurs ou les superviseurs lors des travaux de dénombrement ont révélé que des personnes en visite dans certains ménages ont été comptées comme "visiteurs" dans ces ménages et déclarées comme "résidents" dans leur ménage ; des élèves internes ont également été déclarés aussi bien dans leur établissement que dans leur famille.

Ces quelques exemples confirment bien qu'il y a eu des surestimations lors du dénombrement.

B-6) Exploitation des données

Tous les documents rassemblés et classés, le Bureau Central du Recensement s'est employé au contrôle de cohérence des données collectées. Un manuel pour le contrôle de la cohérence a été préparé pour servir de guide aux agents.

Une erreur psychologique a cependant été commise dans l'organisation du travail. En effet, afin que les agents produisent davantage, une promesse leur avait été faite d'augmenter progressivement leur rémunération en fonction de leur rendement. Après environ 2 mois, le Bureau Central du Recensement s'est aperçu que le rendement était supérieur au niveau prévu mais la qualité du travail était devenue très médiocre.

Pour la codification, le Bureau Central du Recensement a gardé 10 anciens agents recenseurs et recruté 12 élèves de 1ère d'un lycée, les 10 anciens agents recenseurs étant les agents codificateurs permanents tandis que les 12 lycéens étaient des temporaires.

La formation des permanents a débuté en Mai 1976 et la codification le 1er Juin 1976. Les temporaires ont débuté leur formation le 1er Juin 1976 et la codification le 1er Juillet 1976.

Pour réduire le coût du dépouillement, les Nations Unies avec l'accord du Bureau Central du Recensement ont décidé que le dépouillement se ferait exhaustivement pour les zones urbaines, mais sur la base d'un échantillon pour la zone rurale.

Les AD représentant les 10% de la population rurale à laquelle le questionnaire complet avait été administré lors du dénombrement ont été ainsi retenues comme échantillon pour le dépouillement des données concernant la population rurale.

Les opérations de codification et de vérification se sont déroulées en 4 phases :

1. - La codification démographique
2. - La vérification des codes démographiques
3. - La codification économique
4. - La vérification finale

La vérification finale s'est réalisée en 2 temps :

1. - On vérifiait entièrement 1 ménage sur 5 en relevant le nombre d'erreurs commises par question.
2. - Si pour une question le pourcentage d'erreurs dépassait 2%, le vérificateur effectuait une deuxième vérification qui portait sur tous les ménages de l'AD pour cette question.

Toutes les opérations de codification et de vérification ont été achevées en Avril 1977.

La perforation et la tabulation sur ordinateur ont été faites par l'Office National d'Informatique (O.N.I.). Cet Office, organisme autonome, n'était pas suffisamment équipé pour répondre aux besoins exprimés par le BCR. Les travaux pour le recensement ont été réalisés à temps partiel. En six mois l'ONI n'a pu perforer que 120 000 cartes sur les 700 000 à réaliser alors que le même atelier mécanographique, travaillant à temps complet avec un personnel compétent et assidu, aurait fait ce travail en cinq mois.

En Juillet 1977 le BCR s'est aperçu que l'ONI, par souci d'augmenter son rendement ne vérifiait plus les cartes à partir de Janvier 1977 (le taux d'erreur, qui oscillait de 0,5% à 1% en 1976, était passé à 5%, 7% puis 10% en 1977).

Beaucoup d'autres problèmes se sont posés. L'ONI manquant de cartes perforées, le BCR a été obligé de fournir 500 000 cartes pour avancer les travaux. Parmi ces problèmes on peut citer :

- Absence périodique d'une partie du personnel pour le service militaire obligatoire, contrats de financement, etc...

L'ONI remettait au BCR :

- Un "listing" par feuille de codification et par AD de la population perforée
- Un état des erreurs de perforation et de codification.

Les différents fichiers informatiques ont été constitués du 10 Août au 15 Novembre 1977. Les 6 fichiers initialement prévus par l'ONI (démographie, éducation, fécondité, économie, migrations, ménages) ont été réduits à 5, les informations du fichier "migrations" étant intégrées au fichier "démographie".

Pour la tabulation les Nations Unies ont fait installer un programme COCENTS sur l'ordinateur IRIS 50 de l'ONI. La première édition des 48 tableaux s'est faite du 21 Novembre au 19 Mai 1978. La 2ème édition (version définitive) a été faite du 12 Mai au 3 Juin 1978. Les données perforées ont été transposées sur des bandes magnétiques et contrôlées par le programme de cohérence installée sur l'ordinateur.

C. - LE QUESTIONNAIRE

Le questionnaire utilisé est "la feuille de ménage" dans laquelle les renseignements se rapportant à chaque individu sont portés en ligne à la suite du nom. Les individus étaient enregistrés en colonne selon un ordre déterminé par le lien de parenté avec le Chef de ménage.

En tête de chaque colonne figurait l'indication des renseignements à collecter et dans la mesure du possible quelques rappels des instructions.

Contenu - Le questionnaire comprenait 3 parties :

A. Localisation

Dans cette partie on indiquait la préfecture, la sous-préfecture, la commune, le village ou le centre urbain, le ménage isolé, le N° d'Aire de dénombrement, le N° de ménage.

B. Logement

Toutes les informations concernant les murs, la toiture et le nombre de pièces de l'habitation étaient repertoriées dans cette rubrique.

C. Ménage

C'était la partie la plus importante du questionnaire où étaient regroupées toutes les questions (19) concernant les différents membres des ménages.

Toutes les questions posées étaient fermées et aucune précodification n'était prévue. La codification a été faite sur la feuille de codification une fois le recensement terminé.

Définitions - Les définitions utilisées pour le recensement sont les suivantes:

a) Unités de dénombrement

I. Aire de dénombrement

C'est à la fois un ensemble de population et une portion du territoire. L'Aire de dénombrement doit correspondre en principe à une population de 500 à 1000 personnes soit une moyenne de 800 personnes.

2. Ménage

Lors du recensement on a considéré deux types de ménages :

ménage particulier : C'est un groupe de personnes, parentes ou non, vivant sous le même toit et prenant en général leur repas en commun. Le ménage est constitué dans la grande majorité des cas par le Chef de famille, son épouse, ses enfants célibataires et autres parents vivant avec eux, les pensionnaires, les domestiques,...

Dans la pratique un ménage, c'est l'ensemble de personnes vivant dans une même case. Dans un ménage particulier il ne peut jamais y avoir plus de six pensionnaires.

Une personne qui loue une pièce, et qui ne prend pas ses repas avec la famille, sera considérée comme constituant un ménage particulier indépendant (cas des sous-locataires).

Une personne vivant seule et qui pourvoit elle-même à ses besoins alimentaires et autres besoins essentiels (cas des célibataires) constitue un ménage particulier.

Afin d'éliminer les sources d'incertitude il a été jugé nécessaire d'établir une liste des principaux cas particuliers et la manière de les traiter.

Cas particulier	Traitement
- Locataire	Ménage séparé (ménage d'une seule personne)
- Pensionnaire	A inclure dans le ménage s'il prend habituellement au moins un repas par jour avec les autres membres du ménage.
- Employé de maison (Boy, Sentinelle, Lavadaire)	Ménage séparé
- Enfant adopté	A inclure dans le ménage
- Groupe d'hommes célibataires partageant un logement	Un seul ménage s'ils prennent des dispositions communes pour leur repas. Sinon groupe de ménages d'une seule personne.
- Plusieurs femmes d'un même mari	Un seul ménage si toutes habitent dans la même enceinte. Sinon les compter chacune (avec ses enfants) comme un ménage à part.
- <u>Ménage collectif</u>	

Un ménage collectif est constitué par l'ensemble des personnes d'une institution, qui n'ont pas de lien de parenté, mais qui vivent en commun pour des raisons de voyage, d'étude, de santé, de discipline ou de travail ... (hôtel, internat, hôpital, caserne, prison, chantier de travaux publics ou agricoles, ...).

3. Concession

Les concessions, qui sont une forme traditionnelle d'habitat assez répandue, ont été prises en considération. C'est en fait un groupe de constructions situées dans un espace entouré d'un mur ou autre type de clôture. Pour le recensement de la population on a distingué deux cas :

1. Si l'ensemble des personnes qui y vivent est soumis à l'autorité d'un chef commun : dans ce cas l'agent recenseur remplira une feuille de ménage unique pour tous les membres de ce ménage.
2. Si dans la concession, vivent les membres d'une famille élargie assez nombreuse, vivant comme des ménages particuliers : dans ce cas la concession a numéro de construction unique, mais l'agent remplit une feuille de ménage pour chaque membre de cette famille.

b) Unités géographiques

1. BANGUI : La Capitale BANGUI jouissait d'un statut particulier.
2. PREFECTURES : Ce sont les plus grandes divisions administratives du territoire national. L'autorité politico-administrative est le préfet.
3. SOUS PREFECTURES : Ce sont les principales divisions territoriales d'une préfecture. L'autorité politico-administrative est le Sous-Préfet.
3. COMMUNES : Ce sont les principales divisions territoriales d'une Sous-Préfecture dont l'autorité administrative est le Maire; on distingue 3 types de commune :
Communes de plein exercice, Communes de moyen exercice,
Communes rurales.

4. VILLAGE

C'est la plus petite division administrative du pays. Le village correspond à la fois à :

- Un ensemble de population sédentaire dont les membres, qui occupent des constructions voisines, sont placés sous l'autorité d'un responsable administratif unique appelé "Chef du Village".
- Une portion du territoire national ayant une désignation, bien connue sur le plan local et reconnue par les autorités administratives.

5. HAMEAU

C'est la plus petite partie d'un village, formant un groupe de population, isolé du village, sur laquelle le responsable appelé "capita" exerce son autorité par délégation du Chef du Village.

6. LOCALITE

C'est à la fois :

- Un ensemble de populations agglomérées, habitant dans un groupe concentré de constructions voisines. D'une façon pratique on considère comme localité tout ensemble constitué de cinq constructions au moins, telles qu'aucune d'elles ne soit séparée de la voisine par plus de 200 mètres.
- Une partie du territoire national ayant un nom bien connu sur le plan local.

7. MENAGE ISOLE

C'est un ensemble de moins de cinq constructions situées hors d'une localité à une distance supérieure à 200 mètres.

8. CENTRE URBAIN

C'est une partie du territoire national, délimitée par un périmètre urbain. D'une façon générale, un Centre Urbain est constitué d'un ou plusieurs quartiers.

Partant de cette considération, on a défini le secteur urbain comme étant la zone située dans le périmètre urbain. Le secteur rural est défini comme étant le reste du territoire situé en dehors du périmètre urbain.

9. QUARTIER

C'est une partie d'un centre urbain ayant un nom bien connu dans le centre urbain, dans laquelle le responsable administratif appelé "Chef de Quartier" exerce son autorité par délégation.

c) Résidence

Toute personne qui loge habituellement dans un endroit donné est dite résidente.

- Si la personne a passé la nuit précédant le passage de l'Agent-Recenseur dans son ménage, elle est "résidente présente".

- Si non, elle est "résidente absente".

Il faut remarquer que l'une des principales sources d'omission du recensement est qu'il n'a pas été prévu de recenser cette 2ème catégorie de résidents.

Toute personne ayant passé la nuit précédant le passage de l'Agent-Recenseur dans un endroit qui n'est pas son domicile habituel est considérée comme "visiteur".

d) Population active-emploi-chômage

Toutes les personnes âgées de plus de 10 ans et fournissant la main d'œuvre disponible pour la production de biens et services pendant la période du recensement constituaient la population active.

Cette population active était subdivisée en :

- Personnes ayant un emploi ou personnes occupées.
- Personnes en chômage (personnes sans travail) et personnes en quête de leur premier emploi.

e) Activité économique

Pour le recensement de 1975 les renseignements retenus pour cette rubrique pour toutes les personnes de 10 ans et plus correspondaient aux quatre titres suivants :

1) TYPE D'ACTIVITE :

Les différents cas possibles étaient :

- Occupés : Il s'agit des personnes qui ont travaillé la semaine précédant le jour du recensement.
- Sans travail : Est "sans travail" la personne qui n'a pas travaillé la semaine précédant le jour du recensement et qui désire travailler.
- Femme au foyer : Une "femme au foyer" est la personne du sexe féminin qui s'adonne exclusivement aux travaux domestiques de son propre ménage.
- Etudiant : C'est la personne qui se consacre exclusivement aux études.
- Retraité : C'est la personne qui ne travaille pas et qui reçoit une pension de l'Etat ou d'un autre organisme.

- Autres : Cette rubrique comprend toutes les personnes qui ne peuvent pas exercer une activité rémunérée pour incapacité physique (aveugle, sourd,...) ou mentale, ou condamnation judiciaire. Elle comprend aussi les rentiers et les vieillards sans ressources économiques.

2) PROFESSION PRINCIPALE :

Seuls les "occupés" et les "sans travail" étaient concernés par cette rubrique.

La profession correspond au genre de travail effectué par une personne occupée, quelle que soit la branche d'activité économique dont elle fait partie ou la situation dans la profession qu'elle exerce.

Pour les personnes sans travail, on avait demandé le genre de travail qu'elles désiraient acquérir ou le genre de travail pour lequel elles avaient été préparées ou le genre de travail qu'elles exerçaient.

Pour les personnes exerçant deux ou plusieurs professions à la fois, l'agent recenseur ne devait indiquer que celle qui lui procurait le plus de revenus.

3) BRANCHE D'ACTIVITE ECONOMIQUE

Cette rubrique aussi ne concernait que les "occupés" et "sans travail". On entend par branche d'activité économique le secteur de l'économie dans lequel chaque personne exerce ou a exercé l'occupation principale déclarée.

A cet effet, on devait préciser le genre d'activité de l'entreprise ou de l'établissement où le travail est effectué et la nature du produit ou du service fourni.

4) SITUATION DANS LA PROFESSION

On entend par situation dans la profession, la situation ou position hiérarchique d'un individu au sein de l'entreprise ou du service, par rapport à son emploi actuel (pour l'occupé) ou antérieur (pour les sans travail).

Elle comprend les groupes suivants :

- Patron : C'est la personne qui exploite sa propre entreprise économique ou qui exerce pour son propre compte une profession ou un métier et qui emploie une ou plusieurs personnes salariées permanentes (employés ou ouvriers). On ne doit pas considérer pour ce cas les domestiques et aides familiaux.
- Indépendant : C'est la personne qui exploite sa propre entreprise économique ou qui exerce pour son propre compte une profession ou un métier et qui n'emploie pas de salariés.
- Employé : C'est la personne qui exerce pour le compte d'un patron (ou d'une société) un travail rémunéré essentiellement intellectuel.
- Ouvrier : C'est la personne qui exerce pour le compte d'un patron (ou d'une société) un travail rémunéré essentiellement manuel.
- Aide familial : L'aide familial est la personne qui travaille, sans rémunération, pour le compte d'un membre de sa famille, pendant une période équivalente à 2 jours par semaine au moins.
- Autre : Cette rubrique concerne tous les cas non cités dans les 5 rubriques antérieures.

f) Etat matrimonial

Dans le statut matrimonial la rubrique "marié" concernait tous les types de mariage (civil, religieux, moderne ou traditionnel).

Les personnes vivant comme mari et femme, même sans acte ou cérémonie de mariage, étaient considérées mariées.

Les personnes mariées mais séparées ou en instance de divorce étaient toujours considérées comme mariées.

La rubrique "divorcé" se rapportait aux personnes dont le mariage avait été rompu par un jugement officiel ou coutumier.

D - TABULATION ET PUBLICATIONS

I - Principaux tableaux produits :

La tabulation a été faite environ 3 ans après l'exécution du recensement sur le terrain. Ce retard a été dû à la durée de la codification et surtout aux problèmes rencontrés en ce qui concerne le traitement des informations par l'Office National d'Informatique.

L'O.N.I. a sorti au total 18 tableaux.

Certains de ces tableaux ont été réalisés à plusieurs niveaux géographiques.

-o- LISTE DES TABLEAUX -o-

I	ETAT DE LA POPULATION
---	-----------------------

I. I - DONNES COLLECTIVES :

II.I - Ménages particuliers et Chefs de ménage :

- TABLEAU N° I - Ménages selon le nombre de visiteurs, la dimension (visiteurs compris) et le type de ménages.
- 4 - Ménages selon le nombre de personnes, le groupe d'âge, l'état matrimonial et le sexe du Chef de ménage.
- 5 - Ménages selon la dimension, la catégorie socio-professionnelle et le sexe du Chef de ménage.
- 7 - Ménages selon le nombre de visiteurs, la catégorie socio-professionnelle et le sexe du Chef de ménage.
- 8 - Ménages selon la catégorie Socio-professionnelle du Chef de ménage.
- 47 - Ménages selon le sexe , l'âge et l'état matrimonial du Chef de Ménage, le type de ménage, sa dimension et le nombre de visiteurs.
- 48 - Ménages selon le type de ménage, le sexe, l'âge et la catégorie socio-professionnelle (C.S.P.) du Chef de ménage.

II.2 - Logements des ménages particuliers :

TABLEAU N° 6 - Ménages selon le type de logement, l'âge du Chef de ménage et le type de ménage.

- 9 - Logement des ménages selon le nombre de pièces, le nombre d'occupants et le type de logement. (Visiteurs et Domestiques inclus).
- 10 - Ménages selon le groupe d'âge, la situation matrimoniale et le sexe du Chef de ménage, le type de logement.
- 11 - Ménages selon la catégorie socio-professionnelle du Chef de ménage, le type de logement et le sexe du Chef de ménage.

II.3 - Population "comptée à part"

TABLEAU N° 2 - Population comptée à part selon la taille de l'institution

- 12 - Population présente totale selon l'année d'âge, le sexe et le type de résidence. (La population "comptée à part" y est présentée séparément).

I2.1 - Caractéristiques démographiques de base :
(structures par sexe et âge, état matrimonial)

TABLEAU N° 3 - Population présente des ménages selon l'âge, le lien de parenté avec le Chef de ménage, l'état matrimonial et le sexe.

- 12 - Population présente totale selon l'année d'âge, le sexe et le type de résidence.
- 13 - Population présente des ménages selon l'âge, le degré d'instruction générale et le sexe.
- 14 - Population présente des ménages selon le groupe d'âge (ou le mois de naissance) et le type de résidence.

- 15 - Population présente des ménages selon le groupe d'âge, l'état matrimonial, le statut de résidence et le sexe.

I2.2 - Caractéristiques culturelles :
(alphabétisme, instruction, fréquentation scolaire)

TABLEAU N° 13 - Population présente des ménages selon l'âge, le degré d'instruction générale et le sexe.

- 16 - Population présente des ménages selon le groupe d'âge l'alphabétisme et le sexe.
- 17 - Population présente des ménages, de 6 ans et +, selon la fréquentation de l'école.
- 18 - Population présente des ménages, de 6 ans et +, selon le nombre d'années d'études achevées, le cycle atteint et la fréquentation scolaire.

I2.3 - Caractéristiques économiques :
(occupations, professions, branches d'activité, CSP)

TABLEAU N° 19 - Population présente des ménages, de 10 ans et +, selon le type d'activité, le groupe d'âge, le sexe et la situation matrimoniale.

- 20 et 21 - Population présente occupée des ménages, masculine (20) ou féminine (21) de 10 ans et + selon la profession et le groupe d'âge.
- 22 et 23 - Population présente occupée des ménages masculine (22) ou féminine (23), de 10 ans et + selon la profession et le degré d'instruction générale.
- 24 et 25 - Population présente occupée des ménages, masculine (24) ou féminine (25) de 10 ans et +, selon la branche d'activité, et le groupe d'âge.

- 26 et 27 - Population présente occupée des ménages, masculine (26) ou féminine (27) de 10 ans et +, selon la branche d'activité et la situation dans la profession.
- 28 - Population présente occupée des ménages, de 10 ans et plus, selon la branche d'activité, la profession et le sexe.
- 29 - Population présente des ménages, de 10 ans et plus, selon la catégorie socio-professionnelle, le groupe d'âge et le sexe.
- 30 - Population présente des ménages, de 10 ans et plus, sans travail selon le degré d'instruction, le groupe d'âge, le sexe et le statut de résidence.
- 44 et 45 - Population des présents (44) ou des visiteurs (45), dans les ménages, de 10 ans et plus, selon le type d'activité, la durée de résidence, le sexe et l'âge.
- 46 - Population présente occupée des ménages, de 10 ans et plus, selon le groupe d'âge, la situation dans la profession, le groupe de profession et le sexe.

2	MOUVEMENT DE LA POPULATION
---	----------------------------

2. I - MOUVEMENTS NATURELS

2I.1 - Fécondité actuelle et totale :

TABLEAU N° 31 - Population féminine présente des ménages, de 14 ans et plus, selon le nombre et le sexe des enfants nés dans les 12 derniers mois et l'âge de la mère.

- 32 - Population féminine présente des ménages, de 14 ans et plus, ayant eu un nombre déterminé d'enfants dans les 12 derniers mois selon l'âge, l'état matrimonial et le statut de résidence de la mère.

- 33 - Population féminine présente des ménages, de 14 ans et plus, ayant eu un nombre déterminé d'enfants dans les 12 derniers mois, selon l'âge et l'alphabétisme de la mère.

- 34 - Population féminine présente des ménages de 14 ans et plus, selon le nombre d'enfants nés vivants et le nombre d'enfants nés dans les 12 derniers mois.

2I.2 - Mortalité :

TABLEAU N° 35 - Population féminine présente des ménages, de 14 ans et plus, selon l'âge, le nombre d'enfants survivants et le nombre d'enfants nés dans les 12 derniers mois.

- 36 - Population féminine présente des ménages, de 14 ans et plus, selon le nombre d'enfants nés vivants, le nombre de survivants et le groupe d'âge de la mère.

2.2 - MOUVEMENTS MIGRATOIRES

22.1 - Nationalité, lieu de naissance :

TABLEAU N° 37 - Population présente des ménages selon la nationalité, le groupe d'âge et le sexe.

- 38 et 39 - Population des présents (38) ou des visiteurs (39) dans les ménages selon le lieu de naissance, le groupe d'âge et le sexe.

40 - Population masculine présente des ménages, de 15 ans et plus, selon le groupe d'âge, le degré d'instruction générale et le lieu de naissance.

22.2 - Origine des migrations intérieures et internationales :

TABLEAU N° 41 - Population présente résidente des ménages, ayant migré, selon le lieu d'origine, l'âge et le sexe.

42 - Population présente résidente des ménages, ayant migré à l'intérieur du pays, selon l'origine de la migration et le groupe d'âge.

22.3 - Durée de résidence :

TABLEAU N° 43 - Population présente des ménages selon le groupe d'âge, la durée de résidence, l'état matrimonial et le sexe.

44 et 45 - Population des présents (44) ou visiteurs (45), dans les ménages, de 10 ans et plus, selon le type d'activité, la durée de résidence, le sexe et l'âge.

La sortie des tableaux définitifs à été échelonnée selon le calendrier suivant :

Tableaux du fichier	Démographie	12.05.78 - 16.05.78
" "	Economie	19.05.78 - 26.05.78
" "	Fécondité	26.05.78 - 31.05.78
" "	Ménages	31.05.78 - 03.06.78
" "	Education	03.06.78 - 03.06.78

En Octobre 1979, on a sorti un tableau supplémentaire faisant apparaître une distinction entre les "VISITEURS" et les "DE PASSAGE".

2 - Publication des résultats :

En Juillet 1979 le Gouvernement Centrafricain a donné son accord pour la publication des "résultats provisoires" suivants :

- Population recensée au 15 Décembre 1975	1.818.000
- Omissions diverses (14,7%)	268.000
- Population résidente totale au 15 Décembre 1975	2.086.000
- Correction pour période du 15 au 31 Décembre 1975	2.000
- Population résidente totale au 31 Décembre 1975	2.088.000
	===== (✱)

E. EVALUATION

L'analyste-démographe arrivé en Mars 1977 n'a pas pu jusqu'à maintenant se consacrer aux travaux d'évaluation-analyse proprement dits. Aucune enquête de contrôle n'ayant été effectuée après le dénombrement, il est apparu nécessaire de s'atteler à plusieurs tâches complémentaires qui ont

(✱) A l'exclusion des personnes vivant dans les camps militaires ou administratifs ou dans des ménages collectifs.

abouti au redressement du sondage en milieu rural.

Le travail de redressement a duré du 1er Octobre 1978 au 31 Mai 1979.

Ce n'est qu'à partir de cette date que le B.C.R. a disposé des éléments de base corrects pour les travaux d'analyse.

CONCLUSION

Le R.G.P. de la République Centrafricaine, étant le premier de ce genre, est loin d'être parfait. Mais il fournira des enseignements non négligeables pour la préparation des prochains recensements.

Il produira cependant des données fondamentales sur la répartition par sexe et âge, la répartition géographique, le taux de natalité, les migrations, etc...

Il serait très intéressant pour une prochaine opération de ce genre que la conception initiale soit aussi suffisante que possible et qu'il y ait une coordination très étroite entre les différents services et organismes concernés contrairement à ce que l'on a constaté lors du R.G.P. de 1975.

0 0
0

ANNEXES

I - ORGANIGRAMME GENERAL DU RECENSEMENT.

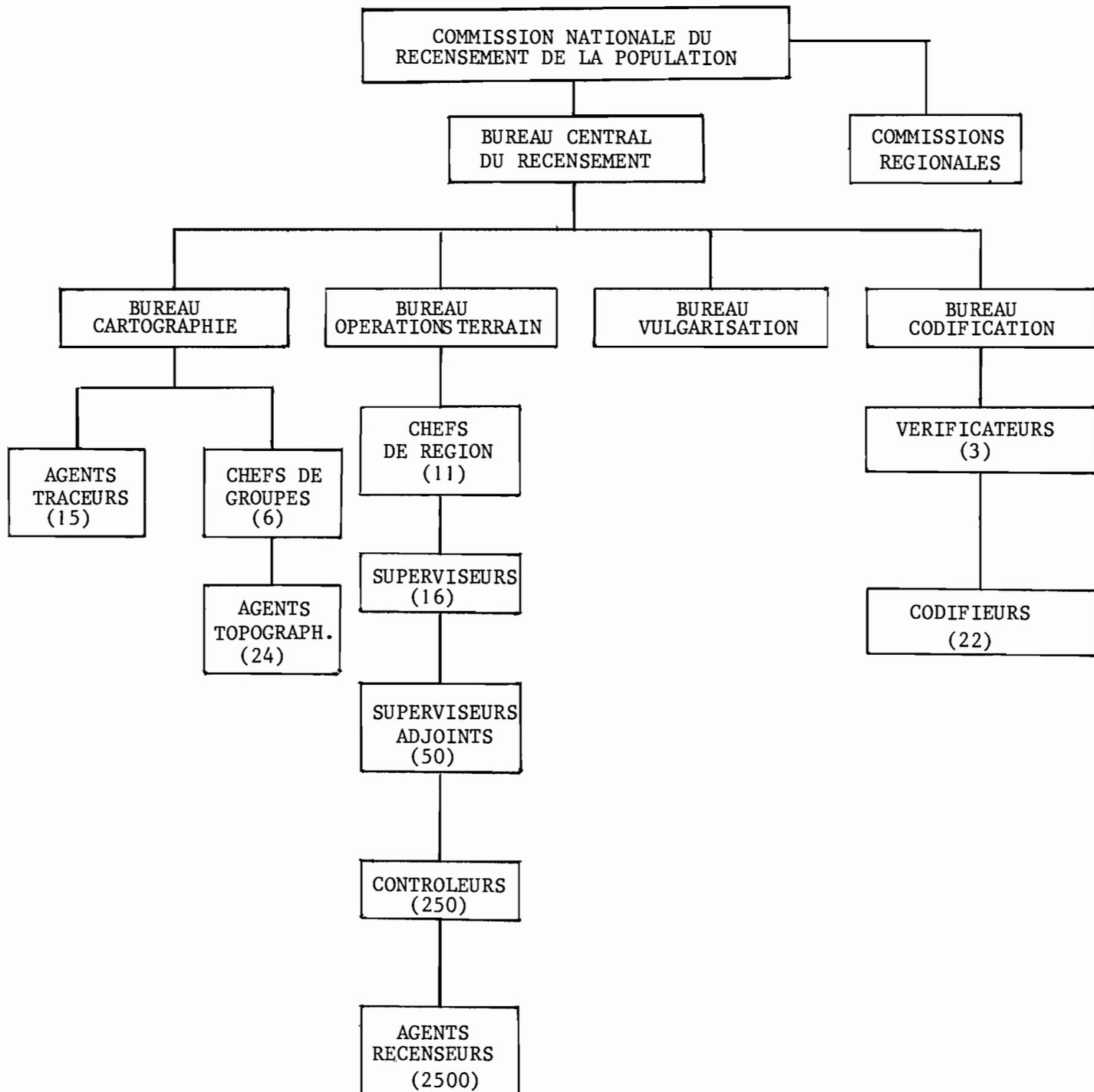
II - QUESTIONNAIRE

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION 1974

FEUILLE DE MENAGE

ANNEXE I

ORGANIGRAMME GENERAL DU RECENSEMENT



N.B - Les bureaux de : Cartographie, Opération terrain, Vulgarisation et Codification ne dépendent pas du Bureau Central du Recensement. C'est leur ensemble qui constitue le Bureau Central du Recensement.

Modèle 2

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION

1974

FEUILLE DE MÉNAGE

CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES pour toute personne âgée de plus de 10 ans				NUMÉRO D'ORDRE
TYPE D'ACTIVITÉ	PROFESSION PRINCIPALE	BRANCHE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	SITUATION DANS LA PROFESSION	
<p><i>Avez-vous exercé la semaine précédant le jour du recensement une activité? Réponses possibles:</i> Occupé; Sans travail; Femme au foyer; Étudiant, élève; Retraité; Autre (à préciser).</p> <p><i>Il s'agit d'indiquer avec le plus de précision possible la profession principale de l'intéressé seulement si celui-ci est OCCUPÉ ou SANS TRAVAIL. Exemple: dactylographe; meçon; cordonnier; commis vendeur; mécanicien-auto; etc.</i></p> <p><i>Seulement pour OCCUPÉ et SANS TRAVAIL. Indiquer le branche d'activité économique où l'intéressé exerce ou a exercé sa profession. Exemple: culture du coton; culture des bananes; commerce de détail de légumes; etc.</i></p> <p><i>Seulement pour OCCUPÉ et SANS TRAVAIL. Indiquer le statut: patron; indépendant; employé; ouvrier; apprenti; aide familial; autre (cas à préciser).</i></p>				
16	17	18	19	
Occupé <input type="checkbox"/> 1 Sans travail <input type="checkbox"/> 2 Femme au foyer <input type="checkbox"/> 3 Étudiant, élève <input type="checkbox"/> 4 Retraité <input type="checkbox"/> 5 Autre <input type="checkbox"/> 5			Patron <input type="checkbox"/> 1 Indépendant <input type="checkbox"/> 2 Employé <input type="checkbox"/> 3 Ouvrier <input type="checkbox"/> 4 Apprenti <input type="checkbox"/> 5 Aide familial <input type="checkbox"/> 6 Autre <input type="checkbox"/> 6	1
Occupé <input type="checkbox"/> 1 Sans travail <input type="checkbox"/> 2 Femme au foyer <input type="checkbox"/> 3 Étudiant, élève <input type="checkbox"/> 4 Retraité <input type="checkbox"/> 5 Autre <input type="checkbox"/> 5			Patron <input type="checkbox"/> 1 Indépendant <input type="checkbox"/> 2 Employé <input type="checkbox"/> 3 Ouvrier <input type="checkbox"/> 4 Apprenti <input type="checkbox"/> 5 Aide familial <input type="checkbox"/> 6 Autre <input type="checkbox"/> 6	2
Occupé <input type="checkbox"/> 1 Sans travail <input type="checkbox"/> 2 Femme au foyer <input type="checkbox"/> 3 Étudiant, élève <input type="checkbox"/> 4 Retraité <input type="checkbox"/> 5 Autre <input type="checkbox"/> 5			Patron <input type="checkbox"/> 1 Indépendant <input type="checkbox"/> 2 Employé <input type="checkbox"/> 3 Ouvrier <input type="checkbox"/> 4 Apprenti <input type="checkbox"/> 5 Aide familial <input type="checkbox"/> 6 Autre <input type="checkbox"/> 6	3
Occupé <input type="checkbox"/> 1 Sans travail <input type="checkbox"/> 2 Femme au foyer <input type="checkbox"/> 3 Étudiant, élève <input type="checkbox"/> 4 Retraité <input type="checkbox"/> 5 Autre <input type="checkbox"/> 5			Patron <input type="checkbox"/> 1 Indépendant <input type="checkbox"/> 2 Employé <input type="checkbox"/> 3 Ouvrier <input type="checkbox"/> 4 Apprenti <input type="checkbox"/> 5 Aide familial <input type="checkbox"/> 6 Autre <input type="checkbox"/> 6	4
Occupé <input type="checkbox"/> 1 Sans travail <input type="checkbox"/> 2 Femme au foyer <input type="checkbox"/> 3 Étudiant, élève <input type="checkbox"/> 4 Retraité <input type="checkbox"/> 5 Autre <input type="checkbox"/> 5			Patron <input type="checkbox"/> 1 Indépendant <input type="checkbox"/> 2 Employé <input type="checkbox"/> 3 Ouvrier <input type="checkbox"/> 4 Apprenti <input type="checkbox"/> 5 Aide familial <input type="checkbox"/> 6 Autre <input type="checkbox"/> 6	5
Occupé <input type="checkbox"/> 1 Sans travail <input type="checkbox"/> 2 Femme au foyer <input type="checkbox"/> 3 Étudiant, élève <input type="checkbox"/> 4 Retraité <input type="checkbox"/> 5 Autre <input type="checkbox"/> 5			Patron <input type="checkbox"/> 1 Indépendant <input type="checkbox"/> 2 Employé <input type="checkbox"/> 3 Ouvrier <input type="checkbox"/> 4 Apprenti <input type="checkbox"/> 5 Aide familial <input type="checkbox"/> 6 Autre <input type="checkbox"/> 6	6
Occupé <input type="checkbox"/> 1 Sans travail <input type="checkbox"/> 2 Femme au foyer <input type="checkbox"/> 3 Étudiant, élève <input type="checkbox"/> 4 Retraité <input type="checkbox"/> 5 Autre <input type="checkbox"/> 5			Patron <input type="checkbox"/> 1 Indépendant <input type="checkbox"/> 2 Employé <input type="checkbox"/> 3 Ouvrier <input type="checkbox"/> 4 Apprenti <input type="checkbox"/> 5 Aide familial <input type="checkbox"/> 6 Autre <input type="checkbox"/> 6	7
Occupé <input type="checkbox"/> 1 Sans travail <input type="checkbox"/> 2 Femme au foyer <input type="checkbox"/> 3 Étudiant, élève <input type="checkbox"/> 4 Retraité <input type="checkbox"/> 5 Autre <input type="checkbox"/> 5			Patron <input type="checkbox"/> 1 Indépendant <input type="checkbox"/> 2 Employé <input type="checkbox"/> 3 Ouvrier <input type="checkbox"/> 4 Apprenti <input type="checkbox"/> 5 Aide familial <input type="checkbox"/> 6 Autre <input type="checkbox"/> 6	8
Occupé <input type="checkbox"/> 1 Sans travail <input type="checkbox"/> 2 Femme au foyer <input type="checkbox"/> 3 Étudiant, élève <input type="checkbox"/> 4 Retraité <input type="checkbox"/> 5 Autre <input type="checkbox"/> 5			Patron <input type="checkbox"/> 1 Indépendant <input type="checkbox"/> 2 Employé <input type="checkbox"/> 3 Ouvrier <input type="checkbox"/> 4 Apprenti <input type="checkbox"/> 5 Aide familial <input type="checkbox"/> 6 Autre <input type="checkbox"/> 6	9
Occupé <input type="checkbox"/> 1 Sans travail <input type="checkbox"/> 2 Femme au foyer <input type="checkbox"/> 3 Étudiant, élève <input type="checkbox"/> 4 Retraité <input type="checkbox"/> 5 Autre <input type="checkbox"/> 5			Patron <input type="checkbox"/> 1 Indépendant <input type="checkbox"/> 2 Employé <input type="checkbox"/> 3 Ouvrier <input type="checkbox"/> 4 Apprenti <input type="checkbox"/> 5 Aide familial <input type="checkbox"/> 6 Autre <input type="checkbox"/> 6	10

A.—LOCALISATION

1. Préfecture :	5. Village de :
2. Sous-Préfecture :	<input type="checkbox"/> Hameau de :
3. Commune	<input type="checkbox"/> Construction n°
Plein exercice <input type="checkbox"/>	Secteur n°
Moyen exercice <input type="checkbox"/>	Ilot n°
Rurale <input type="checkbox"/>	7. Ménage isolé n°
4. Aire de dénombrement n°	

MÉNAGE N°

B.—LOGEMENT

1. MURS. Matériau de construction	2. TOITS. Matériau de construction
a) Dur (pierre et ciment) <input type="checkbox"/> 1	a) Dur (ciment) <input type="checkbox"/> 1
b) Bois <input type="checkbox"/> 2	b) Bois <input type="checkbox"/> 2
c) Parpaing <input type="checkbox"/> 3	c) Tôle <input type="checkbox"/> 3
d) Pisé <input type="checkbox"/> 4	d) Terre et branchage <input type="checkbox"/> 4
e) Autre (à préciser) <input type="checkbox"/> 5	e) Autre (à préciser) <input type="checkbox"/> 5
3. Nombre de pièces réservées à l'habitation du ménage	

Nom et Prénoms de l'agent recenseur :

Feuille établie le

Nom et Prénoms du contrôleur :

Feuille contrôlée le

(Signature)

INSTRUCTIONS IMPORTANTES

1) Consignes
aux agents recenseurs

Le travail doit être effectué avec le plus grand soin en évitant les corrections et les retures.

Etablir une feuille de ménage (modèle 2) pour tout ménage particulier ou collectif.

Commencer par compléter les colonnes 2 à 4 du tableau C—Ménage.

Le feuille de ménage est conçue pour le recensement d'un ménage de 10 personnes ou moins. Si le ménage compte plus de 10 membres, il convient d'utiliser une deuxième feuille de ménage. Ne pas oublier dans ce cas de reproduire toute la partie localisation et recueillir les n° d'ordre des membres inscrits sur la nouvelle feuille de ménage.

2) Qui recenser
à la partie C.—Ménage?

Tous les membres du ménage qui ont passé la nuit du recensement dans le ménage.

Commencer par le CHEF de ménage, suivi de son épouse, puis de ses enfants célibataires, en commençant par le plus jeune, puis de ses enfants mariés, suivis de leurs épouses et de leurs enfants. Les visiteurs et autres membres (domestiques) doivent être inscrits en dernier lieu.

3) Instructions complémentaires

Le présent questionnaire est composé de trois Sections.

Section A: Localisation, qui doit être complétée pour tous les ménages.

Section B: Logement, qui doit être complétée seulement pour les ménages des centres urbains.

Section C: Ménage. Les colonnes 1 à 10 seront complétées pour tous les ménages du pays. Les colonnes 11 à 19 ne seront complétées que pour certains ménages qui vous seront indiqués à l'avance.

C.—MÉNAGE

MÉNAGE PARTICULIER

INSTITUTION

HOMMES	FEMMES	TOTAL

PERSONNES RECENSÉES DANS LE MÉNAGE

Inscrire tout d'abord le CHEF de ménage et toutes les personnes qui avaient passé la nuit précédente dans le ménage.

NUMÉRO D'ORDRE	NOM ET PRÉNOMS	LIEN DE PARENTÉ	SEXE
1	2	3	4
1	CHEF DE MÉNAGE	Homme <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/>
2	Homme <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/>
3	Homme <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/>
4	Homme <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/>
5	Homme <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/>
6	Homme <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/>
7	Homme <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/>
8	Homme <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/>
9	Homme <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/>
10	Homme <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/>

AGE OU DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	NATIONALITÉ	ETAT MATRIMONIAL	CARACTÉRISTIQUES D'ÉDUCATION	
				ALPHABÉTISME	DEGRÉ D'INSTRUCTION
5	6	7	8	9	10
Commune	Célibat <input type="checkbox"/> 1 Marié <input type="checkbox"/> 2 Veuf <input type="checkbox"/> 3 Divorcé <input type="checkbox"/> 4	Oui <input type="checkbox"/> 1 Non <input type="checkbox"/> 2	Sans instruction 1 Primaire 2 Secondaire 3 Agricole 4 Professionnel 5 Supérieur 6 OUI <input type="checkbox"/> 1 NON <input type="checkbox"/> 2
Commune	Célibat <input type="checkbox"/> 1 Marié <input type="checkbox"/> 2 Veuf <input type="checkbox"/> 3 Divorcé <input type="checkbox"/> 4	Oui <input type="checkbox"/> 1 Non <input type="checkbox"/> 2	Sans instruction 1 Primaire 2 Secondaire 3 Agricole 4 Professionnel 5 Supérieur 6 OUI <input type="checkbox"/> 1 NON <input type="checkbox"/> 2
Commune	Célibat <input type="checkbox"/> 1 Marié <input type="checkbox"/> 2 Veuf <input type="checkbox"/> 3 Divorcé <input type="checkbox"/> 4	Oui <input type="checkbox"/> 1 Non <input type="checkbox"/> 2	Sans instruction 1 Primaire 2 Secondaire 3 Agricole 4 Professionnel 5 Supérieur 6 OUI <input type="checkbox"/> 1 NON <input type="checkbox"/> 2
Commune	Célibat <input type="checkbox"/> 1 Marié <input type="checkbox"/> 2 Veuf <input type="checkbox"/> 3 Divorcé <input type="checkbox"/> 4	Oui <input type="checkbox"/> 1 Non <input type="checkbox"/> 2	Sans instruction 1 Primaire 2 Secondaire 3 Agricole 4 Professionnel 5 Supérieur 6 OUI <input type="checkbox"/> 1 NON <input type="checkbox"/> 2
Commune	Célibat <input type="checkbox"/> 1 Marié <input type="checkbox"/> 2 Veuf <input type="checkbox"/> 3 Divorcé <input type="checkbox"/> 4	Oui <input type="checkbox"/> 1 Non <input type="checkbox"/> 2	Sans instruction 1 Primaire 2 Secondaire 3 Agricole 4 Professionnel 5 Supérieur 6 OUI <input type="checkbox"/> 1 NON <input type="checkbox"/> 2
Commune	Célibat <input type="checkbox"/> 1 Marié <input type="checkbox"/> 2 Veuf <input type="checkbox"/> 3 Divorcé <input type="checkbox"/> 4	Oui <input type="checkbox"/> 1 Non <input type="checkbox"/> 2	Sans instruction 1 Primaire 2 Secondaire 3 Agricole 4 Professionnel 5 Supérieur 6 OUI <input type="checkbox"/> 1 NON <input type="checkbox"/> 2
Commune	Célibat <input type="checkbox"/> 1 Marié <input type="checkbox"/> 2 Veuf <input type="checkbox"/> 3 Divorcé <input type="checkbox"/> 4	Oui <input type="checkbox"/> 1 Non <input type="checkbox"/> 2	Sans instruction 1 Primaire 2 Secondaire 3 Agricole 4 Professionnel 5 Supérieur 6 OUI <input type="checkbox"/> 1 NON <input type="checkbox"/> 2
Commune	Célibat <input type="checkbox"/> 1 Marié <input type="checkbox"/> 2 Veuf <input type="checkbox"/> 3 Divorcé <input type="checkbox"/> 4	Oui <input type="checkbox"/> 1 Non <input type="checkbox"/> 2	Sans instruction 1 Primaire 2 Secondaire 3 Agricole 4 Professionnel 5 Supérieur 6 OUI <input type="checkbox"/> 1 NON <input type="checkbox"/> 2

ANNÉE DE MIGRATION	ORIGINE DE LA MIGRATION	FÉCONDITÉ; NATALITÉ		
		Total d'enfants eus	Enfants encore vivants	Rien Garçon Fille
11	12	13	14	15
Année	Commune ou centre urbain	Total d'enfants eus	Enfants encore vivants	Rien <input type="checkbox"/> 1 Garçon <input type="checkbox"/> 2 Fille <input type="checkbox"/> 3 (nombre)
Toujours	Sous-préfecture ou pays
Année	Commune ou centre urbain	Total d'enfants eus	Enfants encore vivants	Rien <input type="checkbox"/> 1 Garçon <input type="checkbox"/> 2 Fille <input type="checkbox"/> 3 (nombre)
Toujours	Sous-préfecture ou pays
Année	Commune ou centre urbain	Total d'enfants eus	Enfants encore vivants	Rien <input type="checkbox"/> 1 Garçon <input type="checkbox"/> 2 Fille <input type="checkbox"/> 3 (nombre)
Toujours	Sous-préfecture ou pays
Année	Commune ou centre urbain	Total d'enfants eus	Enfants encore vivants	Rien <input type="checkbox"/> 1 Garçon <input type="checkbox"/> 2 Fille <input type="checkbox"/> 3 (nombre)
Toujours	Sous-préfecture ou pays
Année	Commune ou centre urbain	Total d'enfants eus	Enfants encore vivants	Rien <input type="checkbox"/> 1 Garçon <input type="checkbox"/> 2 Fille <input type="checkbox"/> 3 (nombre)
Toujours	Sous-préfecture ou pays
Année	Commune ou centre urbain	Total d'enfants eus	Enfants encore vivants	Rien <input type="checkbox"/> 1 Garçon <input type="checkbox"/> 2 Fille <input type="checkbox"/> 3 (nombre)
Toujours	Sous-préfecture ou pays
Année	Commune ou centre urbain	Total d'enfants eus	Enfants encore vivants	Rien <input type="checkbox"/> 1 Garçon <input type="checkbox"/> 2 Fille <input type="checkbox"/> 3 (nombre)
Toujours	Sous-préfecture ou pays